

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[\\_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (67r, 70r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41819>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 avril 1861](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Administration fiscale \(France\)](#)

## Description

Résumé Godin demande une régularisation de la situation fiscale du Familistère. Il explique qu'il souhaite pourvoir aux approvisionnements en nourriture et en boisson de la population de la cité ouvrière qu'il a édifiée à Guise et précise que les boissons n'entrent pas dans le droit des débits de boisson mais dans celui de la consommation à domicile. « Il serait heureux suivant moi que l'ouvrier qui n'a pas la ressource d'acheter un tonneau de boisson pût s'en procurer ce qui est nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille au même prix que l'homme aisé. Cela permettrait à un peu de bien-être de pénétrer dans la famille de l'ouvrier auquel le surenchérissement de toute chose s'oppose. » Il ajoute qu'il va ouvrir une pension où les ouvriers pourront prendre leur repas et plus tard un estaminet à leur usage et il espère que l'administration l'aidera à ne pas enchérir les consommations courantes en ne taxant que les consommations superflues.

Support Une autre copie de la lettre, de moindre qualité, figure sur les folios 68r et 69r.

## Mots-clés

[Aliments](#), [Familistère](#), [Finances personnelles](#), [Habitations](#), [Impôts](#)

Personnes citées [Castaing, Georges \(1813-1882\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Specimen to render the  
antibodies evident

61

*Leucania*

Le Peacock a écrit une poésie à la  
chanteuse et il a également une autre  
qui est à propos de celle d'une adjointe  
qui a été dans le service du peacock  
qui fut enlevée au lit des fées et  
aussi que nous a parlé et que le  
peacock avait également à faire  
pour un peu plus à dire sur ce qu'il  
avait fait mais comme une personne  
n'a pas parlé et à leur grande surprise  
à cause de leur grande gloire certains  
qui étaient très proches de la reine  
peacock et de ses autres.

2 des cimins et le dient de venir  
et le voit en pellegrin qui fait  
la longue route de distribution des cimins  
et bénifications pour les pauvres  
et fainéants et ces cimins deviennent  
des bénifications en peu de temps qu'il  
faut que la pellegrine arrive dans les villes des  
cimins et que soit à 100 de cimins au moins  
et autres endroits où l'on a droit de  
monnaie à donner, cimins ou non  
ou plus grande chose et de ce qu'il a de plus  
deux ou trois francs et il n'importe  
de combien de cimins il a d'après  
que une telle cimine est dans un  
tel que jei trouve et des mille

10

il aurait brouillé au moins que l'autorité  
qui ne pas le recevoir dans la famille de  
l'auteur jut en favoriser à qui est au contraire à  
sa subsistance et à celle de sa famille aux  
mains propres que l'homme n'en ait qu'au contraire.  
et en que il devrait être de punition dans la  
famille de l'auteur cinq ans de surintendance  
de tout ce qu'il appelle plus fameux qu'il  
que l'administration n'aurait en lui mais il est évident  
que je suis au plus fort qu'il devrait le démettre des  
les ambitions qu'il y possède.

ainsi indépendamment de ces distributions de  
biscuits. je veux exercer prochainement une  
passion sur mes enfants avant d'avoir à prendre  
tous ces pas dans ce but de la vie plus tard  
et dans ce but vain je compterai sur une  
avertissement aussi à leur usage qu'il sera  
la distinction que fera l'administration dans  
ce divers mode de distributions et de sorte  
mon plus vif désir serait que tout ce qui  
fira part de ce sujet n'arrive à l'écriture  
qui doit devenir une plus forte condition  
et au que l'administration m'indique à faire  
pour que à ce droit se rapproche que  
sur le caractère et les effets et à ce que  
ces écrits informer le sujet à la fin  
dans la mesure que cela pourra être  
en partie considérable.

*Lodin*